

PEPINIERES D'ERLON

Rapport du commissaire à la transformation

Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société PEPINIERES D'ERLON,
Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions
Simplifiée



Cabinet KHODJA et Associés

43, RUE DE TALLEYRAND – 51100 REIMS

TELEPHONE 03 26 23 20 78

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE (INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DU GRAND EST) ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES (COMPAGNIE GRAND EST) – CAPITAL DE 2 000 EUROS – 842 655 284 RCS REIMS

PEPINIERES D'ERLON

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €

1 rue de Bois les Pargny

02250 ERLON

394 365 274 R.C.S. Saint-Quentin

Rapport du commissaire à la transformation

Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société PEPINIERES D'ERLON,
Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions
Simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 19 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

**PEPINIERES
D'ERLON**

*Rapport du
commissaire à la
transformation*

Fait à Reims, le 27 décembre 2024

Le Commissaire à la transformation

**CABINET KHODJA &
ASSOCIES**

M. MICKAËL KHODJA
